

**SCP P BRUGUIERE
F MASCRET
S FORNELLI
S SAGLIETTI**

Huissiers de Justice Associés
71, Boulevard Oddo Angle
rue Villa Oddo
CS 20077
13344 MARSEILLE cedex
15

Tél : 04.96.11.13.13
Fax : 04.96.11.13.19
CDC 0000289382V

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

Expédition

Coût

Nature	Montant
Art. 6 & 7	226.60
Art. 16-1	100.00
Préparation dossier prise rendez vous	
Vacation horaire	100.00
Assistance auprès du technicien	
Art. 18	7.67
Total H.T.	434.27
T.V.A	86.85
Serrurier	120.00
Autorité police	19.80
Taxe	11.16
Total TTC	672.08

**PROCES VERBAL DESCRIPTIF PORTANT SUR L'IMMEUBLE DE
Mademoiselle Sereba KONTE**

Tarifé par le Décret N°96-1080 du 12/12/96 tableau 1 – N° 85

VENDREDI VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE QUINZE

Nous, Société Civile et Professionnelle Pierre BRUGUIERE - Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI, Stéphanie SAGLIETTI, S.C.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, Huissier de Justice Associés, 71, Boulevard ODDO angle rue Villa Oddo à MARSEILLE (13015), l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER Dénommé 'LA REVOLUTION' sis à MARSEILLE 13003, Boulevard de la Révolution, pris en la personne de son Syndic en exercice le CABINET OTIM IMMOBILIER, SAS au capital de 661.854 € - immatriculé au RCS de MARSEILLE sous le n° 326.991.460 dont le siège social est à MARSEILLE 13006 - 20 Avenue de Corinthe, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège es qualité,

Elisant domicile en mon Etude.

Ayant pour Avocat, Maître Guillaume BORDET, 12 Rue Stanislas Torrents 13006 MARSEILLE.

A L'ENCONTRE DE :

Mademoiselle XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX domicilié(e) 5 Boulevard Joseph CABASSON – Résidence 'REVOLUTION' 13003 MARSEILLE.

AGISSANT EN VERTU

D'une ordonnance rendue sur pied de requête par Madame MEO, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, en date du 7 novembre 2014, dont copie est annexée au présent

CERTIFIONS nous être transporté ce jour 1 Boulevard Joseph Cabasson Résidence Révolution Bt 5

– 13003 MARSEILLE,

accompagné de Monsieur Stéphane FOURNIER, serrurier, de Monsieur Ludwig KLEIMAN autorité de police chargé de nous assister pour cette opération, et de la Société ARCOGEX, SELARL FRAISSE ARNEL DE COMBARIEU, représentée par Monsieur Richard KONING technicien chargé de procéder aux diagnostics techniques.

LOT N°-273 :

APPARTEMENT SITUE AU PREMIER ETAGE

Ensemble nous montons au 1^{er} étage droite de l'immeuble et en présence de la requise avec qui nous avons préalablement pris rendez-vous, nous avons fait les constatations suivantes.

L'appartement se trouve dans le même état que décrit lors de l'établissement de notre procès verbal descriptif du mercredi 16 avril 2014.

Puis XXXXXXX nous a conduit au devant d'un box garage situé **8 Traverse du Bon Secours 13003 MARSEILLE.**



LOT N° 1 :
GARAGE

Ce garage est situé immédiatement à droite lorsqu'on a franchi le portail d'accès à la cour.

MadameXXXXXXXXXXXX nous indique qu'elle ne possède pas la clef de ce garage qui est utilisé pour le stockage de marchandises dont elle n'a pas l'utilité.

Ce box est protégé par une porte basculante enfoncée équipée d'une serrure à clef plate que notre serrurier a croché.

Cette porte ne ferme pas correctement.

Le sol est recouvert d'une dalle béton
Les murs et le plafond sont en agglomérés de ciment.

Photos N° 1, 2 et 3

TRES IMPORTANT

Le syndic de la copropriété est le Cabinet COGEFIM FOUQUE, 225 Rue Saint Pierre 13005 MARSEILLE.

Maître BORDET recevra par pli séparé les rapports concernant les diagnostics directement de la Société ARCOGEX.

Les personnes suivantes ont assisté à nos opérations de descriptif

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
FOURNIER	STEPHANE	SERRURIER	SF
KLEIMAN	LUDWIG	AUTORITE POLICE	KLEIMAN

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photos numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec comme seules modifications une réduction de format, les proportions étant conservées, et un éclaircissement des couleurs parfois nécessaire à la définition sur papier.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent Procès Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT PROCES VERBAL



Pierre BRUGUIERE - Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI - Stéphanie SAGLIETTI



Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3